

Réunion du 16 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 72

Nombre de votants : 91

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Didier AYALA-BARON (Suppléant de Patrick GALOPIN), Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Nada GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Bernard GOBERT (Pouvoir à Philippe ARRIAU), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Françoise DANDIEU (Pouvoir à Mme Héléne BOURDEU), Jacques CLAVÉ (Pouvoir à M. Gilles LÉVÊQUE), Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Marc DESPLAT (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Pierrette DOMBLIDES (Pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 4 : PROPOSITION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE BIEN SANS MAÎTRE POUR INTÉGRATION DE LA PROPRIÉTÉ PARDIES ENERGY DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Rapporteur : M. Didier REY

En 2010, à la suite de l'arrêt d'exploitation de l'entreprise Célanèse/Acetex Chimie, les chaudières situées sur les parcelles cadastrées, commune de Pardies, AB63 et AB64, ont été rachetées par la société Pardies Energy, fondée par l'entreprise néerlandaise Cormoran basée aux Pays-Bas. L'objectif de ce rachat était d'installer un sécheur de biomasse capable de traiter 120 000 tonnes de bois humide par an. Cependant, ce projet n'a jamais été concrétisé.

Depuis lors, ces infrastructures, constituées notamment de bâtiments et de tours aéroréfrigérantes, sont à l'abandon. Cette friche industrielle, laissée en dégradation depuis maintenant 15 ans, représente un danger croissant pour la sécurité des personnes ainsi qu'une problématique environnementale.

Par ailleurs, de nouveaux projets sont envisagés sur cette plateforme, autour de la propriété Pardies Energy. La société Elyse Energy prévoit de développer son projet BioTJet sur des terrains appartenant à l'entreprise Yara et à la communauté de communes de Lacq-Orthez. En parallèle, la société LIDL a acquis 30 hectares pour y implanter une base logistique.

Une enquête préalable réalisée par la communauté de communes de Lacq-Orthez, en collaboration avec les services de l'État (notamment le service des impôts des entreprises), a confirmé que les parcelles cadastrales concernées, situées sur la commune de Pardies (AB 63 d'une superficie de 10 688 m² et AB 64 d'une superficie de 8 215 m² soit donc un total de 18 903 m²) répondent aux critères nécessaires pour être qualifiées de biens sans maître, à savoir :

- l'absence de propriétaire connu pour les immeubles concernés (bien ayant appartenu à une personne connue qui a disparu sans laisser de représentant identifié) et qui ne sont devenus la propriété d'aucune autre personne,
- taxe foncière sur les propriétés bâties non acquittée depuis plus de trois ans par le dernier propriétaire connu ni réglée par un tiers (**L1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P)**).

Cette procédure relève habituellement des compétences de la commune concernée. Toutefois, dans une délibération en date du 9 avril 2025, la commune de Pardies a renoncé à exercer ses droits sur ces parcelles et les a transférés à la communauté de communes afin qu'elle mette en œuvre la procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître selon les articles L. 1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques pour l'ensemble des parcelles du site Pardies Energy mentionnées.

La procédure est la suivante :

ÉTAPE	DESCRIPTION	DÉLAI ESTIMÉ
Délibération de la commune de Pardies	Elle renonce à ses droits pour la procédure de bien sans maître et les transfère à la communauté de communes de Lacq-Orthez	9 avril 2025
Arrêté du Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez	Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez constate que les immeubles n'ont pas de propriétaires connus et que la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée depuis plus de trois ans	Juin 2025
Publication au recueil des actes administratifs de la communauté de communes de Lacq-Orthez	L'arrêté de la communauté de communes de Lacq-Orthez sera affiché et notifié à la dernière adresse connue du propriétaire ou de l'exploitant. Cet arrêté sera également notifié au Préfet des Pyrénées-Atlantiques, à la DREAL et au tribunal de commerce de Pau. L'arrêté doit également être publié dans un ou plusieurs journaux d'annonces légales	6 mois incompressibles à partir de la date de la dernière mesure de publicité.
Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Lacq-Orthez suivie de prise d'un arrêté du Président constatant l'entrée du bien dans le patrimoine de la communauté de communes	Délibération de la communauté de communes de Lacq-Orthez permettant d'incorporer les biens dans son domaine. Cette incorporation est constatée par arrêté du Président. L'arrêté de la communauté de communes de Lacq-Orthez sera affiché et notifié à la dernière adresse connue du propriétaire ou de l'exploitant. Cet arrêté sera également notifié au Préfet des Pyrénées-Atlantiques, à la DREAL et au tribunal de commerce de Pau. L'arrêté doit également être publié dans un ou plusieurs journaux d'annonces légales	Conseil de début d'année 2026
Caractère définitif de l'arrêté à l'expiration du délai de recours		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le lancement de la procédure de bien sans maître en vue de l'intégration de la propriété Pardies Energy dans le patrimoine de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- **d'autoriser** son Président à engager toutes démarches administratives.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice Laurent

Patrice LAURENT